

MODALITÉS ET TARIFS

Le droit d'inscription et les frais de scolarité sont dus pour l'année scolaire complète (sauf cas particulier), et sont calculés en fonction du quotient familial selon la formule suivante (à partir de l'avis d'imposition) :

$$\text{Quotient Familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence (RFR)}}{(12 \times \text{nombre de parts fiscales})}$$

LES TARIFS

Le **DROIT D'INSCRIPTION** (16 € par élève) est obligatoire et non remboursable.

Les **FRAIS DE SCOLARITÉ** se déclinent en 4 grilles tarifaires décidé par le Conseil de Cholet Agglomération :

- Tarifs 1 : Quotient familial \leq 1 000
- Tarifs 2 : 1 000 > Quotient familial \leq 1 600
- Tarifs 3 : Quotient familial > 1 600
- Tarifs 4 : Élève résidant hors de l'Agglomération du Choletais

Les **familles résidant dans l'Agglomération** doivent fournir au service comptabilité leur avis d'imposition 2024 ou 2025. En cas d'absence du document au 30 septembre 2025, le tarif 3 sera appliqué.

Par ailleurs, les changements de situation personnelle ou professionnelle pourront être pris en compte jusqu'au 31 octobre 2025, sur présentation de justificatifs, en cas de modification des droits.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Le **DROIT D'INSCRIPTION** est facturé avec le premier appel à facturation. Inclus dans la première facture

Les **FRAIS DE SCOLARITÉ** sont payables, par **chèque, espèces, carte bancaire, pass Culture État, paiement en ligne ou prélèvement automatique**, selon différentes modalités :

- en 1 échéance (janvier) pour les tarifs inférieurs ou égal à 60 €
- en 2 échéances (janvier et avril) pour les tarifs supérieurs à 60 €
- en 6 échéances (de janvier à juin), seulement par prélèvement automatique

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande d'arrêt de cours doit être immédiatement adressée par courrier ou mail à l'attention du directeur du conservatoire.

- Arrêt avant le 30 septembre 2025 : seul le **DROIT D'INSCRIPTION** de 16 € est dû.
- Arrêt avant le 15 janvier 2026 : les **FRAIS DE SCOLARITÉ** seront dus à hauteur de 50 % (Excepté pour les tarifs session, stage court et stage long, qui seront dus en totalité).
- Arrêt après le 15 janvier 2026 : les **FRAIS DE SCOLARITÉ** seront dus en totalité.

LOCATION D'INSTRUMENT



La location d'un instrument est possible auprès du parc instrumental du Conservatoire (se renseigner auprès de la bibliothèque du Conservatoire), dans la limite du stock disponible.

Les conditions :

- **Le contrat est valable pour une année scolaire.**
- **Une attestation d'assurance** (contre le vol et dégradation dans et hors du domicile) sera demandée obligatoirement pour la signature du contrat, préalable à l'octroi de l'instrument.
- **L'instrument doit être rendu révisé par un luthier**, au plus tard le 30 juin de l'année en cours.
- L'entretien en cours d'année de l'instrument est à la charge du locataire.

FRAIS ANNEXES



Il est également important que vous envisagiez des frais supplémentaires dus à l'achat ou au prêt de matériel, selon la discipline choisie :

- Location/achat d'instrument de musique
- Ouvrages de formation musicale et partitions
- Participation à des spectacles
- Tenue de danse
- ...

UN RENSEIGNEMENT ?



Pour toute question concernant vos factures (mise à jour de votre tranche tarifaire), modification de compte famille, paiement, contestation, etc.) vous pouvez contacter le service comptabilité :

- horaires d'ouvertures :
 - Lundi : **fermé**
 - Mardi : 13 h 30 à 17 h 30
 - Mercredi : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30
 - Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30
 - Vendredi : 13 h 30 à 17 h
- par téléphone : 02 44 09 26 05
- par e-mail : comptabilite-conservatoire@choletagglomeration.fr

**RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES SUR
CHOLET.FR**

TARIFS 2025-2026

CHOLET AGGLOMÉRATION

HORS AGGLO.

Tarif 1

Tarif 2

Tarif 3

Tarif 4

QF ≤ 1000

1000 < QF ≤ 1600

QF > 1600

DROIT D'INSCRIPTION (par élève, obligatoire et non remboursable)

16 €

MUSIQUE

Éveil Artistique (Musique et Danse)				
Éveil Musique	41 €	41 €	41 €	164 €
Parcours Premiers Pas				
Atelier d'Éveil Adapté	41 €			
Parcours Personnalisé Adapté	108 €	153 €	157 €	157 €
Cursus complet - Cycle 1 (Instrument + FM + pratique collective)	158 €	225 €	230 €	898 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	169 €	240 €	245 €	959 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	183 €	261 €	267 €	1 041 €
Cursus complet - Cycle Spécialisé				267 €
• Cours Indépendants du cursus : Culture Musicale Écriture Analyse Langage harmonique Maîtrise (Pratique vocale supplémentaire)	79 €	113 €	116 €	449 €
Instrument (+ pratique collective)	108 €	153 €	157 €	612 €
Parcours Adulte	200 €	286 €	292 €	1 143 €
Parcours Personnalisé	108 €	153 €	157 €	612 €
Pratique Collective	41 €	41 €	41 €	164 €

MUSIQUES AMPLIFIÉES ET IMPROVISÉES

Musique Assistée par Ordinateur (MAO)	79 €	113 €	116 €	449 €
Accompagnement de Projet	158 €	225 €	230 €	898 €
Cursus complet - Cycle d'orientation (Instrument + FM + pratique collective)	158 €	225 €	230 €	898 €
Cursus complet - Cycle 2 (Instrument + FM + pratique collective)	169 €	240 €	245 €	959 €
Cursus complet - Cycle 3 (Instrument + FM + pratique collective)	183 €	261 €	267 €	1 041 €
Cursus complet - Cycle Spécialisé				267 €
Accompagnateur de Projet Spécialisé	100 €	120 €	140 €	180 €
Pratique Collective	41 €	41 €	41 €	164 €

DANSE

Éveil Artistique (Musique et Danse)	41 €	41 €	41 €	164 €
Initiation	79 €	113 €	116 €	449 €
Danse - Cycle 1	136 €	194 €	198 €	776 €
Danse - Cycle 2	158 €	225 €	230 €	898 €
Danse - Cycle 3	179 €	255 €	261 €	1 020 €
Danse Jazz Ados / Adultes	79 €	113 €	116 €	449 €
Entraînement régulier du danseur	79 €	113 €	116 €	449 €
Auditeur	108 €	153 €	157 €	612 €

THÉÂTRE

Éveil / CHAT	51 €	51 €	51 €	204 €
Initiation	79 €	113 €	116 €	449 €
Théâtre - Cycle 1	158 €	225 €	230 €	898 €
Théâtre - Cycle 2 et 3	179 €	255 €	261 €	1 020 €
Accompagnement de Projet CET	100 €	120 €	140 €	180 €
Atelier Adultes	79 €	113 €	116 €	449 €

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

- Les élèves en Classes à Horaires Aménagés Musique, Danse et Théâtre bénéficient du tarif "Cholet Agglomération – Tarif 3".
- Pour les élèves inscrits en dispositif à horaires aménagés, toute inscription dans une autre spécialité fera l'objet d'une facturation, déterminée en fonction du lieu de résidence de l'élève.

LOCATIONS D'INSTRUMENTS

- 1 ^{er} année de location (pour un instrument) : par an	41 €
- 2 ^e année de location et plus (pour un instrument) : par trimestre	46 €

RÉDUCTIONS

Inscriptions de plusieurs élèves dans un même foyer : par élève (à partir du deuxième) ↳ Applicables aux tarifs 2 et 3 Cholet Agglomération et supérieures à 50 €	-38 €
Passeport " Nouveaux habitants " délivré par les communes de Cholet Agglomération	-41 €
Réduction " Instrument rare " : accordéon, alto, basson, clavecin, flûte à bec, harpe, hautbois, orgue et viole de gambe ↳ Uniquement pour les tarifs " Hors AdC "	-50%